

mariage de Ce troisieme jour d'avant quatre mil Sept cent cinquante  
 nicolas giard apres la publication des bans du futur mariage entre  
 et de nicolas giard freres mineurs de feu jean giard Somme de la paroisse  
 de Marie marquerite et de Marie anne richart de cette paroisse d'une part et  
 Marie marquerite Bivel fille puinee de feu Louis Bivel journalier et de Marie marquerite de cette paroisse d'autre part  
 de cette paroisse; faite en presence de la messe paroissiale  
 le dimanche vingt six juillet et deux d'avant en cette  
 eglise sans qu'il se soit trouve aucun empochement  
 ou opposition et sans aucune l'inc de cette paroisse a ions  
 recue apres les fiancailles celebrees de jour d'hier a deux heures  
 en cette eglise leur mutuel consentement de mariage et  
 leurs autres donne la benediction sacramentelle avec les  
 ceremonies prescrites par la sainte eglise en presence  
 de Louis Bivel Jacques giard et Charles Caigneux  
 lequel Louis Bivel a donne l'annee et les autres ont  
 ne clever de signer la marque du

a la marque du nicolas giard pour  
 de gisant giard  
 Louis Bivel  
 Le Douviller  
 et plus  
 a la marque de Marie  
 marquerite Bivel  
 a la marque de  
 Charles Caigneux